

PROCES-VERBAL

**de la séance du 24 février 2025, 19h00,
Collège Jean Kratzer - Salle 1.16 (1^{er} étage), Vevey**

Présidente : Mme Willommet Laurie

Présent-e-s :

Mme	Akedjro	Halima
Mme	Berrocal	Sabrina
Mme	Bonafonte	Sabine
Mme	Diaz	Tania
Mme	Kaeser Meleder	Daphné
M.	Krasniqi	Mergim
Mme	Pagano	Samantha
Mme	Rivier	Delphine
Mme	Roy	Nathalie
Mme	Sailley Roller	Bénédicte
Mme	Schaeli	Ochelio
Mme	Simonin	Anne-Francine
M.	Vizio	Stéphane
M.	Waser	Jonathan
Mme	Wider-Nicoulaz	Myriam
Mme	Zuber	Valérie

Excusé.s :

M.	Bailly	Vincent
Mme	Fawer	Manon
Mme	Kuster	Karuma
M.	Méan	Ambroise
Mme	Römer	Karine

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet souhaite la bienvenue à Mme Valérie Zuber, Directrice de l'Etablissement primaire, qui siégera au sein du Quart professionnel, et à M. Mergim Krasniqi qui siégera au sein du Quart parents. Elle souhaite également un bon retour à Mme Anne-Francine Simonin qui remplacera M. Jérôme Christen au sein du Quart politique.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé.

3. Validation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des 23 septembre et 25 novembre 2024 sont acceptés sans modification.

Concernant le dernier procès-verbal, M. Vizio précise que les élèves de l'EPS ne vendent plus de nourriture lors de la Foire de la Saint-Martin et ce depuis quelques années.

Mme Willommet propose que les procès-verbaux soient plus brefs et plus décisionnels. Ils étaient par le passé très complets et détaillés mais cela implique une réécoute complète de l'enregistrement ce qui est assez chronophage pour la secrétaire.

Les Directrices sont favorables à cette proposition tout en précisant que ces procès-verbaux sont utiles car ils renseignent sur les projets qui sont menés au sein des établissements et au sein de la Ville. Mme Zuber indique qu'ils lui ont été utiles lors de sa prise de fonction. Mme Sailley propose que les membres transmettent leurs notes au secrétariat lorsqu'ils présentent un sujet. L'essentiel des notes sera intégré au procès-verbal et les présentations annexées comme cela a été fait lors des dernières séances.

Mme Simonin demande que les enregistrements soient conservés. Mme Pilet indique que c'est le cas. Ils sont sauvegardés durant 5 ans au minimum.

4. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport

Mme Willommet informe que le GRE¹, OrganiCité² et Ginkgo³ unissent leurs forces pour organiser une soirée interfamiliale sur le thème des écrans. L'événement, prévu le **28 février 2025 de 18h00 à 22h00 à la Villa Métisse à Vevey**. Ils invitent les jeunes et les parents à un moment de réflexion et d'échanges autour de l'impact des écrans sur la vie de famille. L'occasion de déconstruire les idées reçues, de croiser les regards et de créer un espace d'écoute et de dialogue.

Il a été constaté à plusieurs reprises que les informations relatives à des événements organisés par les différents services de la Ville arrivent très tard dans les classes et par conséquent aux parents. **Mme Willommet propose que le Secteur éducation fasse un point de situation avec les Etablissements concernant la diffusion des communications. Le Secteur renseignera ensuite les autres services sur les délais nécessaires.**

Plusieurs pistes sont évoquées afin d'améliorer la communication tels que la parution des informations sur le site internet des établissements.

Fête des écoles 2025

Compte tenu du report de la construction du collège modulaire, la Fête des écoles 2025 aura lieu le **jeudi 26 juin 2025 au Jardin du Rivage**. Le concept de ces dernières années sera repris. L'arrivée du cortège est prévue aux alentours de 15h45 et les promotions se tiendront en soirée au Théâtre du Reflet.

Concernant le projet de bar du CETV 2025, M. Waser aurait besoin de deux personnes. L'une pour la gestion des finances et l'autre en charge des commandes boissons. Cela représente environ 3 séances d'une heure par mois d'avril à juin. M. Waser se chargera de monter la structure du bar. Il transmettra une ébauche du projet aux membres qui sont invités à s'annoncer s'ils souhaitent reprendre l'un des postes précités. Mme Simonin est intéressée. Elle prendra directement contact avec M. Waser pour lui communiquer son choix.

M. Sébastien Croset sera invité à présenter le concept global de la Fête des écoles 2025 lors de la prochaine séance du CETV. Mmes Sailley et Zuber indiquent que l'organisation est en cours dans les deux établissements en collaboration avec le groupe de travail.

¹ Groupement romand d'études des addictions.

² Organisme qui les collectivités publiques et structures souhaitant renforcer leur attractivité et le bien-être de la population.

³ Structure du Service de la cohésion sociale de la Ville de Vevey, active notamment dans le travail social de proximité auprès des jeunes

Préavis déposés au Conseil communal

Le sujet de l'insécurité en Ville et aux abords de la gare ayant été discuté à plusieurs fois au sein du CETV, Mme Willommet informe que le préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 799'700.— pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance sera voté lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2025.

Mme Simonin tient à préciser que le montant ci-dessus est composé pour moitié pour de l'éclairage et l'autre moitié pour la vidéosurveillance. En effet, le montant prévu pour l'alimentation électrique et le réseau câblé est élevée en raison de certains candélabres vétustes sur lesquels les caméras devraient être fixées. Les pièces de rechange ne se trouvant plus, ils seraient entièrement remplacés, ce qui aurait également pour avantage d'optimiser l'éclairage public. De plus, certains raccordements et éléments électriques concernés par l'alimentation des caméras devraient obligatoirement être actualisés pour être aux normes.

Mme Willommet précise également que ce montant comprend aussi un budget pour le travail social de proximité.

La Présidente informe que le financement du projet de réaménagement du préau de la Veveyse, présenté lors de la dernière séance par Mme Pittet, a été voté à l'unanimité par la Conseil communal lors de la séance du 6 février 2025. Plusieurs membres du Conseil communal ont relevé la qualité de ce projet et félicité le Service de la famille, de l'éducation et du sport pour le travail effectué.

La demande de crédit d'ouvrage pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et pour le réaménagement du préau du collège des Crosets sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de mars 2025.

Rénovation du chalet La Cheneau à Château-d'Oex

Mme Willommet informe qu'elle a participé, le 13 février 2025, à la pose de la première pierre à La Cheneau en présence du syndic de Château-d'Oex M. Eric Grandjean et de M. Pascal Molliat, municipal.

Ce projet vise à moderniser le chalet tout en préservant son héritage historique. Il permettra d'accueillir 2 classes (48 élèves) et 6 adultes lors de camps scolaires. La façade en madriers sera conservée, tandis que l'intérieur sera entièrement renouvelé pour répondre aux normes de sécurité et de performance thermique. Le gros œuvre se terminera au printemps 2025. La mise en service est prévue pour la fin du printemps 2026. Le financement des aménagements extérieurs est étudié actuellement.

Bureau animation jeunesse

La Présidente indique que la première phase de l'étude commandée par le Bureau Animation jeunesse et menée par Unisanté est terminée. Des recommandations ont été faites par cet organisme. Les mesures qui découlent de cette étude seront présentées ultérieurement au CETV. La deuxième phase sera orientée sur les besoins des jeunes.

5. Information du Quart professionnel

Mmes Roy et Bonafonte confirment que la question de la participation au cortège au flambeau du vendredi et au cortège du samedi a été posée lors de la conférence plénière de l'établissement primaire qui a eu lieu en décembre 2024. Plusieurs enseignant.e.s ont confirmé que leur classe participerait à ces défilés. **M. Waser se chargera de transmettre l'information à La Confrérie de la Saint-Martin.**

Pour répondre à Mme Simonin, Mme Sailley confirme que cette question devrait également être posée aux enseignants de l'EPS. **La Directrice se chargera de consulter ses collaborateur.trice.s à ce sujet dès que possible.**

Mme Sailley informe, qu'après 3 ans de travail, la labélisation Eco-Schools a été obtenue pour pour l'Etablissement primaire et secondaire. Comme pour l'Etablissement primaire, le thème choisi pour poursuivre ce projet est « la citoyenneté ».

Mme Sailley explique comment se passe la gestion de conflit au sein de l'EPS et cite les différents partenaires (enseignants, médiateurs, infirmière scolaire, ASR, DGEO, etc.). La méthode de la préoccupation partagée est souvent utilisée⁴. Elle informe également que les élèves ont pu assister au spectacle « K.ID » de la Compagnie ADN Dialecte. Les chorégraphies sont des métaphores visuelles des concepts comme l'agressivité, la solitude, l'amitié, l'amour et les addictions. Cette performance artistique a beaucoup plu aux élèves et les a sensibilisés à la lutte contre le harcèlement et la violence.

Le harcèlement (moquerie, intimidation, etc.) est un sujet de préoccupation important. Mme Sailley soumet la proposition d'une collaboration entre l'EPS et le CETV pour organiser une journée ou une conférence à l'attention des parents. Mme Willommet rappelle qu'il y a un budget à disposition pour un tel projet. Mme Roy soumet plusieurs pistes. Une collaboration avec le bureau animation-jeunesse ou le service de la cohésion sociale est évoqué. Ce point sera discuté ultérieurement. Mme Pilet enverra un Doodle pour organiser cette séance avec les personnes intéressées par le projet.

Mme Roy indique que l'EP développe un projet nommé « Jeux en famille » afin de diminuer le temps d'écran à la maison. La Ville a engagé une animatrice auxiliaire pour accompagner la mise en place de ce nouveau projet.

M. Vizio transmet quelques informations sur le préau du Collège modulaire de l'Aviron. Le déménagement des classes de 7-8P collège du Clos à ce collège provisoire se fera en fin d'année scolaire.

Rencontre avec les délégués

Mme Pilet contactera les représentants des délégués de classes pour organiser des rencontres.

⁴ <https://www.plateforme-mpp.ch/mpp>

6. Informations du quart parents

Pour répondre à la question de Mme Diaz, Mme Willommet donne lecture de la réponse du Secteur famille concernant les congés spéciaux soit et la facturation aux parents, à savoir :

Journée pédagogique :

- Ouverture de la structure de 6h30 à 19h30 en continu (y compris de 8h30 à 12h00)
- Selon les places disponibles, la priorité d'accueil sera donnée aux enfants contractuellement inscrits pour midi ce jour-là
- La prestation de 8h30 à 12h00 (temps d'école) sera facturée selon le barème de revenus

Jeudi – Fête d'école 26 juin :

- Fermeture de la structure de 15h30 à 19h00
- Aucune facturation ne sera appliquée pour cette tranche d'horaire 15h30-19h00

Vendredi – Fin d'école 27 juin :

- Ouverture des structures de 6h30 à 8h30 et de 12h00 à 19h00 en continu (y compris de 13h30 à 15h30)
- Selon les places disponibles, la priorité d'accueil sera donnée aux enfants contractuellement inscrits pour midi et l'après-midi ce jour-là
- La prestation de 14h00 à 15h30 sera facturée selon le barème de revenus.

7. Informations du Quart société civile

Mme Willommet rappelle qu'il y a deux places disponibles au sein du Quart société civile. Afin de respecter le règlement du CETV et les modalités de désignation des membres du Quart société civile, la Présidente donne lecture de l'article 11c qui précise que :

Lors d'une séance commune, les représentant.e.s des autorités au Conseil d'établissement, en collaboration avec les directions des établissements scolaires et la chef de service en charge des relations avec les établissements désignent les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

Compte tenu de ce qui précède, le service de la cohésion sociale et le bureau de l'animation-jeunesse seront approchés pour leur proposer de siéger au sein du Quart société civile.

M. Waser transmettra ses coordonnées bancaires à M. Calhas afin que le montant du bénéfice 2023 lui soit versé, soit CHF 758.50. Ce montant s'ajoutera au bénéfice 2024 qui s'élevait à CHF 693.20, cela constituera le Fonds de caisse pour le prochain bar du CETV soit au total CHF 1'417.70.

8. Divers et propositions individuelles

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 20h35.